



MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

Lors de la séance régulière du conseil de la Municipalité de
Sainte-Anne-De-La-Rochelle qui sera tenue
le mardi le 2 avril 2024,
il sera procédé au dépôt du rapport financier pour
l'année terminée au 31 décembre 2023
tel que requis par le C.M. art. 176.2.1.

FAIT À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 21e jour de mars 2024.

Gilbert Côté
Directeur général, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de
Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis
public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 21 mars 2024 entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 mars 2024.

Gilbert Côté,
Directeur général et greffier-trésorier